



Terrain agricole devenu constructible

Par **zirette**, le **07/01/2011 à 16:07**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire avec ma soeur d'un terrain agricole hérité au décès (2003) de notre maman.

Nous sommes nu propriétaires à 50/50 et notre père en à l'usufruit.

Ce terrain est devenu constructible le mois dernier.

Nous souhaitons le vendre.

1/ Comment se passe la répartition des gains de cette vente entre notre père et nous 2 ?

2/ Devrons nous payer une plus value et sur quelle base puisqu'ils sont issus d'un héritage ?

3/ La taxe actuellement payée l'est sur la base d'un terrain agricole, en attendant d'avoir vendu ce terrain, allons nous payer une taxe sur terrain constructible ?

Dans l'attente de vos réponse,

Cordialement

Sylvie